

Pour un plan de circulations douces à Soisy

Lors du débat sur la révision du plan local d'urbanisme au mois de juin, j'ai proposé un amendement pour rendre plus contraignante l'obligation légale de procéder à des aménagements pour les circulations douces (vélos, piétons) dès lors qu'étaient réalisés des travaux de voirie. Résolument tournés vers le passé, tant la majorité municipale que le PS ont voté contre. Toutefois, lors du conseil municipal du mois de novembre, le maire a fait une ouverture concernant des aménagements cyclables chemin du Parc. A suivre donc.

FRANÇOIS DELCOMBRE, Soisy alternative et solidaire.